Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 46 (1910)

Heft: 30-31

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XLVIme ANNÉE

Nos 30-31.

LAUSANNE

6 août 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *XVIIIe congrès de la Société pédagogique romande à Saint-Imier. (Suite). — Les bibliothèques scolaires. — Chronique scolaire : Jura bernois. Vaud. — Variété : Chanson des registres.* — PARTIE PRATIQUE : *Notre pays : La vie économique ou le commerce et l'industrie en Suisse. — Dictées sur l'imparfait. — Récitation : Minuit — Comptabilité : Carnet d'un marchand.*

XVIIIme CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE A ST-IMIER

les 10, 11 et 12 juillet 1910. (Suite).

Les congressistes se rendent maintenant au Temple où a lieu à 9 heures la première Assemblée générale. Bientôt l'orgue fait entendre sa puissante voix, les mâles accents du « Cantique suisse » s'élèvent sous les voûtes sacrées. M. le Dr Albert Gobat, conseiller d'Etat et Président d'honneur du Congrès, monte sur la tribune improvisée et prononce d'une voix énergique le discours d'ouverture. Ce morceau d'éloquence a eu entre autres mérites, celui d'être bref. Après avoir remercié le Comité de lui fournir l'occasion, la dernière peut-être, dit-il, de se trouver au milieu du corps enseignant de langue française, l'orateur exalte la patrie romande, facteur de vie intellectuelle. Bien qu'elle soit une minorité au point de vue du nombre, la Suisse romande entend conserver et défendre son individualité ; elle réclame même la parité et l'égalité et ne veut point se laisser majoriser, car une nationalité ne doit aucunement opprimer l'autre. En le faisant, elle s'appauvrit intellectuellement. M. Gobat voit dans les éducateurs de la jeunesse des agents utiles et nécessaires pour le maintien de notre individualité ethnique. Qu'ils en profitent non seulement pour remplir les plans d'étude, mais pour conserver notre tournure d'esprit et nos qualités

propres de Suisses romands ! Ne nous laissons assimiler d'aucune façon, perfectionnons plutôt notre individualité. Si les éducateurs se pénètrent de cette vérité, ils auront bien mérité de la patrie romande. Telle est l'idée centrale développée dans ce vibrant discours présidentiel. Après quoi le corps enseignant du district de Courtelary, sous la direction de M. Langel, instituteur, exécute une belle cantate de M. Ruegg, sur des paroles de M. Virgile Rossel. Accompagnée à l'orgue par son auteur, cette cantate a fait plaisir à tous; elle a révélé le talent du compositeur et les voix exercées des exécutants. Il est 10 heures, on aborde la première question mise à l'étude : *Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux*. L'auteur du beau rapport sur la matière, M. Louis *Mercier*, de Genève, donne sans préambule lecture de ses conclusions. Une discussion générale s'engage sur l'ensemble des thèses formulées.

M. *Duvillard*, de Genève, estime que ces conclusions pourraient être complétées. Il s'agit de diminuer la criminalité infantile. Il y a une connexion évidente entre le vagabondage et la criminalité. Entre l'optimisme des uns et le pessimisme des autres, il faut mettre l'accent sur l'importance de l'éducation familiale, dont le rapporteur lui semble avoir méconnu le rôle primordial. Ce dernier n'aurait-il pas exagéré certaines constatations ?

M. *Mercier*, rapporteur, dit avoir puisé ses renseignements et basé ses conclusions sur les données du Bureau fédéral de statistique.

M. *Duvillard* trouve que la discipline actuelle ne forme pas des caractères et des individualités. Il faut faire une étude sympathique de l'enfant. L'éducation des familles est à faire. Pourquoi ne prépare-t-on pas les jeunes gens et les jeunes filles à leur rôle de pères et de mères de famille ? Il est établi que le quart des cas de criminalité infantile provient de ce manque d'éducation.

M. Brunot intervient dans le débat et constate qu'en France la criminalité est en connexion étroite avec l'alcoolisme. Il y a lieu de combattre la suggestion au crime par une autre suggestion, et de suivre l'enfant par une psychiâtrie appropriée ; ce qui se fait dans les laboratoires est semblable à de la suggestion.

M. Mercier se défie de ces expériences de laboratoire qu'il considère comme une vivisection morale.

Une discussion s'engage entre *M. Baatard*, de Genève, et le rapporteur. Le premier pense, comme M. Brunot, que la médecine a fait des travaux qui imposent le respect. Sans vouloir décharger la famille et l'école de leur responsabilité, il faudrait que l'Etat intervînt pour que chaque enfant eût un métier. Il est nécessaire que l'on s'occupe de l'apprentissage.

M. Bony, inspecteur d'écoles, apporte le salut amical des instituteurs de Versailles. Nous combattons, dit-il, les mêmes maux. L'orateur préconise deux moyens d'action pour combattre la criminalité infantile. Il a vu des instituteurs former des groupes de dix élèves choisis parmi les catégories de tempéraments divers : les énergiques entourent et surveillent les faibles ; il s'établit une sorte de solidarité morale, dont l'effet a été excellent ; on a vu des villages transformés. Le second moyen serait de rendre l'école plus gaie, plus attrayante et de retenir ainsi l'enfant à l'école les jours de congé, pour le soustraire à l'exemple pernicieux de la rue. M. Bony se défend de vouloir apporter ici des recettes toutes faites. Il rapporte ce qu'il a vu. L'inspecteur d'école, dit-il plaisamment, est un commis-voyageur au point de vue moral et intellectuel. (*On rit.*)

M. Mercier, à qui on a reproché de parler de tribunaux pour enfants, répond qu'il ne s'agit pas de tribunaux au sens propre du mot. Ceux-ci pourraient être composés moins de juristes que de médecins et de pédagogues.

M. Rudolf, maître d'allemand au Locle, voit dans cette question une question avant tout *sociale*. Les enfants sont trop délaissés. Cherchons à les comprendre avec sympathie, surtout travaillons à rendre la mère au foyer, les parents aux enfants, les enfants aux parents. Nous ne devons pas transmettre seulement le *savoir*, mais développer le sens moral de l'enfant en luttant contre le mensonge. L'orateur préconise avec chaleur le travail manuel comme un antidote puissant contre les mauvais penchants. Cherchons, dit-il en son langage savoureux, à développer non seulement le cerveau, mais les mains.

On passe à la discussion des conclusions.

M. Duvillard propose de fusionner les trois premières conclusions en une seule. Il est appuyé par *M. Baatard* qui oppose la rédaction suivante aux conclusions 1, 2, 3, du rapport : « Il est nécessaire que les jeunes délinquants soient soumis à une juridiction spéciale ». Le rapporteur, soutenu par *M. Ch. Pesson*, maintient ses trois premières conclusions.

A une forte majorité, celles-ci sont maintenues.

Les conclusions 4 et 5 sont votées sans opposition.

La conclusion n° 6 est modifiée comme suit (nous citons approximativement) : « Il y *a* lieu (et non il y *aurait*) de sévir rigoureusement contre les parents ou toute personne qui, volontairement ou par une négligence coupable, auront *incité* les enfants à commettre des crimes ou délits ».

La conclusion 7 est adoptée.

A part quelques légères modifications, les conclusions du consciencieux rapporteur ont été approuvées et votées par le Congrès.

La deuxième question est mise en discussion. Le sujet : *L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire* a fait l'objet d'un rapport très complet, très clair de *M. Juncker*, inspecteur secondaire à Délémont. L'auteur donne lecture des six conclusions de son travail, groupées en autant de chapitres distincts.

M. Marchand, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, propose de discuter séparément chaque chapitre.

M. Brunot, professeur, ouvre le débat par un intéressant exposé des idées qui lui sont chères. Le défaut de l'enseignement actuel provient, selon lui, non de l'ignorance mais d'une soumission excessive à la tradition. Entre la grammaire traditionnelle et l'observation, il y a un abîme. En réalité, on enseigne l'écriture et non la grammaire. Celle-ci doit être simplifiée et allégée du fatras des classifications surannées qui font perdre un temps précieux. Il faut choisir et avoir un but : ne pas enseigner la grammaire pour elle-même, avoir le courage de mettre en *avant* ce qui est en *arrière* et en *arrière* ce qui est en *avant*. La grammaire et le vocabulaire ne sont que des moyens ; l'enseignement de la lecture intelligente et de la composition sont au premier plan. Quant à la

composition littéraire, elle a trop prédominé. Il faut former l'enfant pour la vie, le faire mouvoir dans le domaine qu'il connaît. L'enseignement grammatical doit être l'enseignement de la langue, avoir un caractère moral. Sachons abandonner une fois pour toutes la méthode *déductive* pour adopter la méthode *inductive*, puisque la grammaire est le résultat de l'observation. N'abusons pas des définitions souvent fausses et arbitraires. La méthode qui a été en usage jusqu'ici est un reste de la scolastique, qui a disparu de toutes les branches, excepté de l'enseignement de la langue. L'orateur termine en parlant du rideau des vieilles habitudes qu'il faut savoir déchirer pour montrer la réalité des faits.

Ce magistral exposé, véritable conférence, est dit en une belle langue impeccable, avec cette merveilleuse facilité d'élocution qui est le propre de l'éminent professeur. Le tout est émaillé de citations choisies, d'exemples plus typiques et tendant à montrer que l'analyse grammaticale et même la soi-disant analyse logique est un trompe-l'œil. Il ne faut pas abuser de l'analyse.

Il fallait un certain courage pour prendre la parole après M. Brunot et encore plus pour le contredire.

M. E. Briod a eu ce courage. Il n'a pas la prétention de répondre à M. Brunot grammairien, devant l'autorité scientifique de qui il s'incline, mais voudrait faire ressortir la valeur éducative d'un enseignement grammatical et d'exercices d'analyse bien compris. Il croit que l'étude désintéressée de la grammaire est utile comme préparation à des études plus abstraites. M. Brunot s'est placé au point de vue de l'école française d'où l'on sort à 12 ans. Nos enfants vont à l'école jusqu'à 16 ans ; ils doivent être initiés à un enseignement grammatical moins rudimentaire. Il existe des dénominations conventionnelles qui doivent demeurer. L'analyse a son importance, ne fût-ce que pour enseigner une langue étrangère qui suppose une connaissance solide des rapports des mots entre eux.

M. Brunot ne voit pas de contradiction entre lui et M. Briod. Les dénominations ne doivent pas disparaître, la nomenclature est nécessaire, mais il faut la réduire et supprimer l'analyse qui n'est qu'une vaine énumération de mots. Le sens des formes, le sens des rôles des formes, voilà la vraie analyse. L'orateur cite des exemples à l'appui de sa thèse.

Après cette joûte oratoire, l'auditoire est visiblement fatigué. La discussion des conclusions par chapitres est abandonnée. On admet en bloc les conclusions I et II. On substitue dans la conclusion III le mot *orthographe* au mot *dictée*. La conclusion IV reçoit une modification de forme. Au lieu de cette phrase : *la grammaire ne doit pas être enseignée pour elle-même, mais uniquement en vue de ce qu'il faut savoir pour parler et écrire correctement*, *M. E. Briod* obtient que l'on dise : *la grammaire doit être enseignée moins pour elle-même qu'en vue de ce qu'il faut savoir, etc...* Le reste de la conclusion est intact.

A propos de la conclusion V, *Mlle Willy* de Genève, demande ce que signifie l'expression « *exercices de style* » que le rapporteur distingue des compositions proprement dites. *M. Juncker* lui répond qu'il s'agit surtout d'exercices faits en commun : les élèves trouvent les idées, s'expriment en phrases que le maître corrige.

Sur la proposition de *M. Bony*, la lettre *a*) de la conclusion V est modifiée comme suit : au lieu des mots « *ceux qui ne sont que des exercices de style* » on dira : *ceux qui abordent successivement les difficultés de la composition* ». Adopté, ainsi que le reste de la conclusion.

A l'occasion de la conclusion VI, *M. Bony* exprime ses vues personnelles sur la correction des travaux écrits de langue maternelle. Il trouve qu'on est trop sévère et trop exigeant. Soyez indulgents, dit-il, pour les modestes travaux de vos élèves. Cherchons l'idée personnelle, corrigeons dans le sens du bien. Il faut corriger le cerveau de l'enfant et non seulement le cahier. Se limiter à trois phrases caractéristiques, les revoir en commun, voilà le travail vraiment fécond. Il devrait y avoir un rapport entre le programme de correction et celui de grammaire.

La conclusion est adoptée après cette adjonction : « *la correction doit être positive et non pas seulement négative* ».

On nous permettra de faire ici une remarque que plusieurs ont faite comme nous. L'intervention de MM. Brunot et Bony a porté la discussion à une hauteur de vues qu'elle n'eût pas atteinte sans eux. Les participants, pour la plupart simples instituteurs primaires, ont été vivement intéressés et captivés par les allocutions des brillants

orateurs français. Mais ce résultat obtenu, — qui n'est certes point à dédaigner — il est indubitable que la discussion a quelque peu dévié de son but. Beaucoup avaient des idées excellentes qu'ils auraient voulu exposer ou défendre ; ils se sont sentis gênés et retenus, de crainte de subir une contradiction à laquelle ils n'auraient pas su répondre avec la facilité désirable. Telle partie eût pu être creusée dans le vif, qui n'a été qu'effleurée. Nous disons cela, qu'on nous comprenne bien, sans ombre de ressentiment, mais pour signaler un écueil à éviter. La présence des deux éminents grammairiens français a été un enrichissement pour le Congrès de St-Imier, comme celle de MM. Payot et Petit, l'avait été pour Neuchâtel et Genève. Tâchons à l'avenir, sans étroitesse et sans exclusivisme, d'avoir assez d'indépendance et de confiance en nous-mêmes pour discuter les questions pendantes comme si nous étions seuls à le faire.

Un peu avant une heure, un cortège se formait à la sortie du Temple. On y voyait le corps de cadets au complet, l'arme à l'épaule, un groupe de jeunes filles en blanc avec écharpe jaune et noire, le Corps de musique de Saint-Imier, les comités, les invités, la Fanfare des cadets, les congressistes des deux sexes et des amis du corps enseignant. Le tout formait un cortège d'un millier de personnes, qui ont parcouru la rue Francillon, aux sons éclatants des cuivres et sous l'œil bienveillant de la population. Le convoi se rendait à la cantine où avait lieu le premier banquet officiel de la fête. (D'après le *Jura bernois*.)

M. Cotty, professeur, secrétaire du Comité d'organisation, préside le banquet. Plusieurs discours de très belle tenue y ont alterné avec les parties du menu. A côté de chaque service, la Société de développement avait déposé comme cadeau de bienvenue à Saint-Imier, une pochette contenant diverses choses intéressantes, brochures, cartes, l'Almanach des étudiants 1910. Pendant le dessert, M. Simonin, conseiller d'Etat, prononce le toast à la patrie, vibrant et longuement applaudi. M. Frossard remercie les autorités fédérales et cantonales pour leurs largesses. Il parle des absents qui se font excuser : MM. Ruchet, conseiller fédéral, Nizzola, professeur à Lugano, le ministre italien de l'Instruction publique. Il salue

les invités présents au banquet. Outre MM. Brunot et Bony, ce sont MM. Albert Gobat, Simonin, conseillers d'Etat; MM. Virgile Rossel, Locher, préfet, W. Rosier, chef du Département de l'Instruction publique de Genève.

Après avoir remercié de leur présence tous les participants venus nombreux à cette fête, — on compte qu'il y en a 500 et plus, — M. Frossard cite les noms des vétérans qui assistent au Congrès : MM. Grosjean, directeur de l'Orphelinat de Champ-Fahy (51 ans de service), Hermenjat, de Lausanne, Louis Pelet, Jayet, de Châtillens. L'assemblée se lève en l'honneur de ces anciens, fidèles au drapeau de la Société pédagogique romande, à laquelle l'orateur porte un toast chaleureux.

M. Payot, le vénérable et encore vigoureux pasteur de St-Imier, monte à la tribune et prononce une belle et éloquente allocution, un des discours les mieux pensés du Congrès. Il évoque les mérites de l'école d'autrefois et la tâche de celle d'aujourd'hui. L'orateur s'élève contre la nécessité où sont les mères de travailler à la fabrique et appelle de tous ses vœux le jour où elles quitteront leur foyer tout au plus le temps que les enfants passeront à l'école. Il insiste sur le développement parallèle de l'esprit et du cœur, et l'avantage d'unir, dans une collaboration utile et féconde, le travail de l'instituteur à celui du pasteur qu'on ne saurait dissocier sans nuire l'un à l'autre. M. Brunot remercie pour l'amabilité avec laquelle M. Bony et lui ont été accueillis à Saint-Imier. Il félicite les Suisses romands de vouloir rester eux-mêmes, et en étudiant les deux langues nationales de savoir profiter des deux courants de civilisation qui se partagent notre vieille Europe. Il rappelle en terminant que la science ne travaille ni pour une institution ni pour un peuple en particulier, mais pour l'humanité. Enfin M. Hermenjat, au nom de la Société pédagogique romande, exprime sa gratitude ponr l'accueil cordial dont ils ont été les objets. Il rappelle que la Romande, fondée en 1864, était alors un enfant bien chétif; elle est devenue une respectable matrone qui va doubler le cap de la cinquantaine. De 200 membres au début, elle dépasse aujourd'hui les 3000. C'est un devoir pour les jeunes d'en faire partie et de la soutenir.

Ajoutons qu'entre les productions oratoires et pendant le banquet, le Corps de musique de Saint-Imier a joué les plus beaux morceaux de son répertoire. Il a droit à toutes nos félicitations pour la part qu'il a prise à la fête.

En terminant la partie officielle, M. Cotty a tenu d'associer à la joie commune une pensée de solidarité. Il a rappelé les agendas des écoles non vendus et les a recommandés à la générosité des congressistes. On nous dit que cet appel n'a pas retenti en vain et que le gérant a vendu un nombre réjouissant d'exemplaires.

Après un banquet aussi copieux, chacun sentait le besoin de se déraidir les jambes. Les uns sont allés visiter en groupes les usines électriques de la Goule, d'autres l'Ecole professionnelle de mécanique et d'horlogerie de Saint-Imier, superbement installée. Les amateurs de musique se sont rendus au Temple, où M. Ruegg, professeur, les a régalés de morceaux d'orgue, avec accompagnement de violon (M. Chapuis, maire de Saint-Imier), et le bienveillant concours de Mlle Savoye, soprano. D'autres ont voulu aller chercher le soleil au... Mont-Soleil et ne l'y ont pas trouvé. Enfin quelques-uns des moins privilégiés ont dû rentrer pour retrouver le lendemain leur devoir professionnel. Le même train qui les emportait sur Bienne, amenait de Chaux-de-Fonds une caravane de Vaudois qui, peu soucieux des austères questions de méthodes, venaient terminer à Saint-Imier une joyeuse partie commencée.

Dans la soirée, la pluie tombait à torrents; tous ceux qui le purent allèrent se réfugier à la cantine où avait lieu la partie familière. Jusqu'à minuit, dit-on, sur le podium, les productions se sont suivies, toutes plus charmantes les unes que les autres. Rendons hommage au Corps de musique, à l'Orchestre pour leur dévouement et les beaux morceaux dont ils ont régalé l'assistance. Le chant des écoles primaires, sous la direction de M. Mœschler, les deux ballets de jeunes filles de l'Ecole secondaire, réglés par M. Montandon, les chœurs de l'Union chorale, sont autant de numéros qui ont fait sensation. Une mention spéciale aux préliminaires avec massues électriques de diverses couleurs, ainsi

qu'aux poses plastiques de la Section fédérale de gymnastique de Saint-Imier, supérieurement dirigés par son moniteur-chef, M. von Gunten.

Tel est le bilan de cette deuxième journée du Congrès, la plus importante de toutes par le nombre des participants, l'intérêt et la portée des questions résolues.

(A suivre). H. GAILLOZ.

Les bibliothèques scolaires.

« La lecture est le fléau de l'enfance, et à peu près la seule occupation qu'on sache lui donner », a dit Rousseau. Si le célèbre critique revenait au milieu de nous, se prononcerait-il encore d'une façon si désavantageuse à l'égard d'un tel moyen d'éducation, dont l'importance a grandi depuis le jour où le jugement ci-dessus a été écrit? Oui, des abus se produisent encore de nos jours dans ce domaine, en ce sens que le choix des ouvrages introduits dans les bibliothèques populaires ou scolaires n'est pas toujours judicieux. On se laisse facilement prendre aux apparences d'un titre trompeur ou d'un article bibliographique trop bienveillant ou fait à la légère. Mais qui pourra se charger d'arrêter au seuil des maisons d'édition et des imprimeries les publications formant une littérature fade, sans valeur et souvent malsaine? Et pourtant, en voyant les œuvres de pacotille, à fort bas prix, qui s'étalent sur les rayons des kiosques de journaux ou les devantures de certaines librairies de troisième ordre, les éducateurs sentent qu'il est bon de réagir plus vigoureusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Seulement, c'est par l'éducation du peuple, bien mieux que par des mesures de police, que l'on y parviendra. La création de bibliothèques scolaires est une œuvre sociale au premier chef et l'une de celles qui sont le plus dignes de l'attention des pouvoirs publics.

Jetons tout d'abord un rapide coup d'œil sur ce qui a été tenté autour de nous dans ce domaine. Le mouvement en faveur des bibliothèques populaires s'est produit en France en 1848, mais ce ne fut guère qu'à partir de 1860, paraît-il, que l'on en arriva à l'exécution du plan qui avait été arrêté : une bibliothèque par commune, placée à l'école communale, et remise aux soins de l'instituteur. Ces bibliothèques, dites scolaires, comportaient à l'origine, outre les livres de classe nécessaires aux études des enfants, des ouvrages de lecture instructifs ou attrayants, destinés à être prêtés aux adultes et aux familles. On comptait en 1902 43 411 dépôts de ce genre, avec 6 978 503 volumes (y compris les livres de classe). Certaines agglomérations urbaines ont plusieurs dépôts (douze, quinze et même davantage). Comme le dit l'auteur auquel nous empruntons ces renseignements, ces chiffres sont imposants, mais ils cessent de l'être dès qu'on les analyse de près. « La pire condition pour une bibliothèque de haute éducation populaire, est souvent de ne s'augmenter que par des dons accidentels, qui l'encombrent de volumes quelconques et parfois du rebut des collections particulières : au lieu d'être un magasin garni d'objets neufs et attrayants, elle devient vite de la sorte, un cimetière, sinon un dépotoir. »

Dans le domaine des bibliothèques populaires, la France est devancée du reste par l'Allemagne, et celle-ci à son tour par l'Angleterre. Mais les deux pays dans lesquels on est arrivé à une organisation vraiment bien comprise sont la Norwège et les Etats-Unis. Il y a actuellement en Norwège 7500 bibliothèques populaires, soit une bibliothèque pour 3000 habitants. Le Département de l'éducation a, en 1906, consacré une somme d'environ 40 000 fr. à acheter des livres pour ces bibliothèques, les livres étant d'ailleurs acquis à un prix très réduit. En 1896, il n'y avait en Norwège que 300 bibliothèques scolaires ; on en compte aujourd'hui 2200. Tout récemment a été créé un bureau des bibliothèques scolaires et le gouvernement leur a accordé, en 1907, une première subvention de 25 000 couronnes (environ 28 500 fr.) qui est actuellement ramenée à 10 000 couronnes. De plus, il leur fera annuellement don de petites collections de livres et prendra des dispositions pour leur fournir des volumes avec un rabais considérable. Et disons aussi qu'il y a maintenant en Norwège des bibliothèques populaires circulantes. Des collections enfermées dans des boîtes et comprenant de 30 à 100 volumes sont envoyées de localité en localité. Elles sont surtout destinées aux ouvriers occupés aux constructions des routes de l'Etat et passent d'un point à un autre, selon les besoins. L'administration a maintenant 60 bibliothèques de cette espèce. On les envoie aussi aux pêcheurs des côtes septentrionales. Mais le Ministère de l'Instruction publique a commencé d'envoyer des bibliothèques circulantes aux communes qui ne possèdent pas de bibliothèque fixe, pour éveiller le goût de la lecture, et sur la demande de 10 adultes. On paye 2 fr. 80 par mois et l'on peut garder la bibliothèque de quatre à six mois.

Mais voici ce que dit M. Maurice Pellisson au sujet de l'Amérique : « La question des lectures pour la jeunesse est une de celles qui préoccupent le plus les bibliothécaires américains. Aussi cherchent-ils à établir, entre la bibliothèque publique et l'école, un lien de plus en plus étroit ; ils voudraient que les deux institutions se prêtassent un mutuel appui ; que la bibliothèque, d'une part, fût mise au service de l'école, que l'école, d'autre part, préparât à la bibliothèque une clientèle capable d'aimer les bons livres et d'en profiter. Cette union que l'on souhaite, que l'on prépare sur bien des points, ne paraît pas encore avoir pu s'opérer partout. Il s'agit d'habitudes et de mœurs à créer ; il faut que le temps fasse son œuvre. Mais il convient de collaborer avec lui, et c'est à quoi l'on s'emploie très activement à la bibliothèque fondée à Pittsbourg, par Carnegie. Dès 1898, une collection spéciale fut constituée à l'usage exclusif des écoles. En 1907, 66 écoles publiques, privées et paroissiales y ont fait des emprunts, soit un total de 225 648 volumes. Rien que pour les lectures des enfants, à la maison, on a atteint le chiffre de 81 803 volumes. En 1898-1899, le nombre des volumes prêtés dans ce but ne dépassait pas 826. La bibliothèque de Pittsbourg possède, comme la plupart des bibliothèques américaines, une salle de lecture exclusivement réservée aux enfants.

Qu'a-t-il été fait chez nous dans ce domaine ?

La Société pédagogique romande a confié à une commission la tâche de renseigner le public, et en particulier les hommes d'école, sur les publications à recommander pour la jeunesse et les bibliothèques populaires. Depuis 1902, année où

parut le premier *Bulletin bibliographique*, plus d'un millier d'ouvrages ont fait l'objet d'un compte-rendu servant d'utile indication.

En 1905, la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne a fait paraître un catalogue pouvant servir de guide en vue de la formation ou de l'enrichissement des bibliothèques scolaires. Environ 1800 ouvrages divers y sont annoncés. Cela permet de faire un choix. Mais nous ne craignons pas de déclarer que bien des titres de volumes auraient pu être éliminés sans aucun inconvénient.

Quelles sont les qualités que l'on est en droit d'attendre d'une publication destinée à la bibliothèque scolaire et partant, à l'enfant de 10 à 15 ans? Laissons la parole à cet égard à l'auteur du *Livre de mon ami :* « Les enfants montrent, dit-il, la plupart du temps, une extrême répugnance à lire les livres qui sont faits pour eux. Cette répugnance ne s'explique que trop bien. Ils sentent, dès les premières pages, que l'auteur s'est efforcé d'entrer dans leur sphère, au lieu de les transporter dans la sienne, qu'ils ne trouveront pas, par conséquent, sous sa conduite, cette nouveauté, cet inconnu dont l'âme humaine a soif à tout âge. Ils sont déjà possédés, ces petits, de la curiosité qui fait les savants et les poètes. Pour être compris de l'enfance, rien ne vaut un beau génie. Les œuvres qui plaisent le mieux aux petits garçons et aux petites filles sont les œuvres magnanimes, pleines de grandes créations, dans lesquelles la belle ordonnance des parties forme un ensemble lumineux, et qui sont écrites dans un style fort et plein de sens. » Voilà un beau programme. Il faut reconnaître qu'il n'est pas à la portée du premier venu. Et si les enfants eux-mêmes se regimbent contre certains écrivains, bien intentionnés sans doute, mais dépourvus de qualités foncières, cela ne nous surprend nullement. Cependant cela ne les excuse pas non plus s'ils se laissent entraîner vers les récits où le burlesque de la forme s'allie à la dépravation des sentiments. Et même il est des œuvres bien écrites, classiques, qui ne sont pas sans danger, chacun le sait. Aux parents surtout à être vigilants! Car il ne leur est malheureusement pas permis de toujours compter sur ceux qui devraient s'employer avec énergie à leur épargner, autant que faire se peut, de redoutables constatations. Il est des hommes d'école même qui savent se payer de mots et négligent de faire bonne garde. Aujourd'hui beaucoup y vont de leur petite recette pour conjurer le mal. C'est déjà quelque chose, mais comme l'a dit un chroniqueur de la Bibliothèque universelle, il y a peu de temps: « C'est le monde tel qu'il est aujourd'hui qu'il faudrait transformer, en le ramenant au bon sens, au sens moral, au goût du simple, du vrai, du normal. Les chefs d'œuvre de la littérature romande risquent de ne pas suffire à faire ce miracle. »

Mais que sociétés d'utilité publique, sociétés d'instituteurs, autorités s'occupant de l'éducation du peuple s'unissent dans une grande fédération pour faire fructifier la bonne semence des idées saines, vigoureuses. Et que l'on ne craigne pas, s'il le faut, de prendre d'énergiques mesures en vue d'extirper le mal qui s'infiltre insidieusement dans les esprits d'enfants par le moyen de publications de n'importe quel genre, de spectacles où la légèreté et la stupidité font trop bon ménage. Cela n'est heureusement pas fort difficile, à la condition toutefois de ne pas s'en tenir à des formules sur le papier seulement.

L. Henchoz.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Société cantonale des instituteurs bernois.** — Comm.) — Un conflit de compétence a éclaté, peu après le nouvel-an, entre le président du Comité cantonal et le secrétaire général de l'Association des instituteurs bernois.

Le Comité cantonal a cherché à rétablir la paix, et il semblait que tout allait s'arranger pour le mieux, lorsque M. le Dr Frœsch, sècrétaire général, ralluma l'incendie à l'*Assemblée des délégués*, en avril dernier; mais cette assemblée refusa d'entrer en discussion sur le litige. Conformément aux Statuts, l'affaire devait être portée devant la *Commission de revision*. Le président de cette Commission ayant été récusé par le secrétaire général, le Comité cantonal décida de faire juger le conflit par un *tribunal arbitral* (art. 16 des Statuts de l'Association).

Le président central, M. Schläfli, désigna séance tenante son arbitre; M. Frœsch refusa catégoriquement de désigner le sien; à la séance suivante, il donna sa démission.

Voilà les faits dans toute leur simplicité.

On les a étendus, dilués, grossis à souhait : d'une simple petite affaire de compétence, — d'ailleurs réglée par les Statuts, — on a fait une question d'état; le secrétaire général, un peu trop pressé et surtout mal conseillé, voulait forcer le président à s'en aller... et le président est resté! Et maintenant, dans l'ancien canton, on organise des assemblées de protestation, on réunit des comités de conciliation, on envoie des adresses de sympathie au secrétaire, on couvre d'anathème le président et certains membres du Comité cantonal! Le secrétaire général se permet de faire imprimer et colporter par tout le canton des *extraits annotés* d'un protocole qui ne devrait pas sortir du bureau de l'Association; mais voilà, le bureau de la Société et l'appartement du secrétaire ne faisant qu'un, la confusion est possible, sinon permise.

Les soussignés, appelés par leurs collègues jurassiens à les représenter au Comité cantonal, estiment que l'affaire Schläfli-Trœsch doit être jugée conformément aux Statuts, et que M. le Dr Frœsch a le devoir de se conformer aussi bien que le président, aux règlements à l'élaboration desquels il a collaboré sous l'ancien Comité central.

Nous ne pouvons en conséquence pas approuver la conduite de M. Frœsch, et s'il plaît au secrétaire général de maintenir sa démission et de la présenter en due forme au Comité cantonal, nous n'hésiterons pas à en voter l'acceptation.

Nous osons croire que les sections jurassiennes du B. L. V. refuseront de s'associer aux démonstrations intempestives de certaines sections et de certains comités de l'ancien canton, trop pressés, eux aussi, de faire du secrétaire général le maître absolu des destinées du « Lehrerverein ».

Boncourt et Bienne, le 20 juillet 1910.

Berthe Piquerez, Albert Baumgartner.

† **Joseph Beuchat.** — Joseph Beuchat, instituteur à Delémont est décédé le 18 courant, à huit heures du soir, des suites d'une maladie de cœur. Né le 26 octobre 1852, à Develier, il fut élève de l'Ecole normale de Porrentruy, de

1870 à 1873. Il commença sa carrière pédagogique à Courcelon, d'où il fut appelé à Delémont. La vie a été dure à cet homme, dont les bonnes intentions étaient sincères, mais qui n'avait peut-être pas la fermeté nécessaire pour les réaliser. Il dirigea d'abord la classe supérieure primaire; plus tard, on lui confia la quatrième classe. Malgré tous ses déboires, Beuchat avait conservé un fonds de gaieté et d'humeur joviale qui lui faisait voir le monde en beau. Un cortège imposant a suivi le cercueil lors de l'inhumation. Au bord de la tombe, M. Grogg, membre du Conseil communal et directeur des écoles, déposa une couronne au nom de l'autorité communale et la Commission scolaire. M. Nussbaumer, maître secondaire, se fit l'interprète de la Société des instituteurs pour dire un dernier adieu à ce collègue dont les qualités de cœur étaient vivement appréciées. H. G.

VAUD. — **Contre le self-government.** — On nous communique encore le compte-rendu d'un rapport présenté à la conférence du district d'Aigle, le 26 mai dernier, par M. E Besson, instituteur. Ce rapport, reproduit in-extenso dans la *Feuille d'avis* du district d'Aigle, est solidement étayé, et ses conclusions, pour n'être pas favorables en principe à l'application du self-government, méritent d'être relevées. Nous le résumons de notre mieux.

Après avoir expliqué l'origine de ce nouveau système de discipline scolaire et défini le régime qu'il suppose, le rapporteur examine quels sont les avantages que les partisans trouvent au solf-governement, et il conclut comme suit : « Si on pouvait appliquer le self-governement sans inconvénients, tels que ses inventeurs le proposent, ce serait une excellente préparation de nos futurs citoyens à l'exercice de leurs droits et à l'accomplissement de leurs devoirs. »

Cela dit l'auteur pose en fait que c'est une belle chose en théorie mais difficilement réalisable dans la pratique. Il est inutile d'en tenter l'expérience chez des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 10 à 12 ans, et même chez ceux-ci on doute qu'il puisse atteindre son but. Cette substitution de la république à la monarchie n'est pas un besoin pour nos écoliers. L'enfance est comparable aux peuples primitifs qui s'accommodent mal de la démocratie. Il lui faut un chef qui incarne pour elle l'autorité, le savoir, la vérité. Le remplacer par la communauté en matière disciplinaire, c'est enlever au maître tout son prestige; c'est le transformer en un « faiseur de leçons ». Peut-on demander à des enfants, même du degré supérieur, de juger, de punir leurs camarades, alors qu'à 20 ans, malgré une bonne éducation, des citoyens n'ont pas le sérieux nécessaire pour faire leur devoir ? L'erreur pédagogique du self-government est de mettre trop en évidence les droits de l'enfant au détriment de ses devoirs. Avant de commander, qu'il apprenne à obéir.

Le rapporteur n'admet pas que l'on donne à certains élèves le droit et la tâche de punir leurs camarades. Le maître est souvent embarrassé de le faire judicieusement, combien plus ce tribunal de classe sera-t-il incapable de juger avec équité ! Le self-government nuira à la bonne harmonie entre élèves. Il suscitera des rancunes, des querelles, du favoritisme, de la partialité ; l'anarchie en sera la conséquence. D'ailleurs les expériences faites ne sont nullement concluantes. Dans plusieurs classes, le maître a dû revenir au système d'autorité et renoncer à cette nouveauté pédagogique. Les chefs ou capitaines ne sont pas les élèves que

le maître s'attendait à voir nommer, la plupart du temps ce sont des individus médiocres ou jouissant d'un prestige dû à la force, à la ruse ou à l'adresse. La deuxième conclusion dit ceci : *il faut renoncer à vouloir appliquer dans nos écoles primaires le self-government tel qu'il est compris par ses adeptes.*

L'ateur admet cependant qu'il y a du bon à prendre dans ce système. Il peut être appliqué partiellement, et voici sa troisième et dernière conclusion qui résume la pensée du rapporteur sur ce point : « *Dans les classes uniformes du degré supérieur, composées d'éléments s'y prêtant bien, on pourrait intéresser les élèves à la discipline en chargeant de la surveillance de la classe deux chefs, l'un pour la discipline et l'autre pour le matériel, nommés par leurs camarades, le maître se réservant à lui seul le droit d'infliger les punitions.* »

Il nous a paru intéressant de reproduire ici quelques-uns des arguments avancés par les adversaires du self-government. M. Besson les a fait ressortir avec beaucoup de force et de logique. Cependant ses critiques nous semblent excessives et contradictoires avec les expériences faites ailleurs. Il procède plutôt par affirmations sans apporter le fruit de ses propres observations. Nous ne prendrons pas position dans le débat, n'ayant pas suffisamment expérimenté le système. D'autres pourront réfuter à leur aise l'auteur du rapport que nous avons condensé.

H. Gailloz.

VARIÉTÉ

CHANSON DES REGISTRES

Nous en avons de toutes formes,
De toutes grandeurs : des énormes
Et des petits ;
Des verts, des gris, des bleus, des roses,
Où nous mettons beaucoup de choses,
Mais peu d'esprit.

Voici l'Onglet des circulaires,
Arsenal de règles sévères
Qu'on nous dicta ;
Monstre qui sans cesse dévore
La prose austère qu'élabore
Sans fin l'Etat !

Le grand Registre-matricule,
Avec le livret minuscule
A maint rapport :
Il est plein de noms et de chiffres,
Et, glouton, chaque jour s'empiffre
Jusques au bord !

Le Registre des fournitures
A subi maintes aventures,
Au cours des ans;
Mais il n'en est que plus robuste,
Et sans relâche tarabuste
Tous les régents.

Que dire du jeune Inventaire,
Qu'on a pu voir sortir de terre
Un jour d'été!
Fort coquet, et mis à la mode,
Il te sera, certes, commode,
Postérité!

. . . . Tombez! tombez! inépuisables,
Registres, carnets innombrables,
Cahiers nouveaux;
Formulaires sans élégance,
Et feuilles de toute nuance,
Autres fléaux!

Abattez-vous, ô paperasses,
Sur les pupitres de nos classes,
Sur le Canton
En averses officielles,
Comme autrefois les sauterelles
Chez Pharaon!

A. Roulier.

BIBLIOGRAPHIE

Septième conférence suisse pour l'éducation des enfants anormaux. — *L'Educateur* a rendu compte dans son N° 32 (août 1909), des délibérations de cette importante réunion, qui a eu lieu à Altdorf, les 5 et 6 juillet. Comme d'habitude, M. Auer, l'actif et dévoué président de la conférence, a publié, en une brochure de 200 pages, les rapports présentés, les discussions auxquelles ils ont donné lieu et les thèses adoptées. Ces quelques lignes ont pour but d'attirer l'attention des lecteurs de notre organe sur cette publication si importante pour tout ce qui concerne l'éducation des enfants anormaux ou arriérés. Ceux qui s'en occupent — et leur nombre va heureusement grandissant — y trouveront une foule de renseignements des plus utiles, parmi lesquels je ne citerai que la statistique minutieusement tenue à jour de tous les efforts faits dans les cantons et les communes. La brochure s'achète chez M. Auer, maître secondaire à Schwanden (Glaris); son prix de 1 fr. 50 est ramené à 1 fr. 25 par paquets d'au moins trois exemplaires. Il est vrai que la publication annoncée présente un inconvénient pour nos lecteurs romands! celui d'être rédigée en allemand. Mais aucun des collègues qui connaissent cette langue ne la lira sans en tirer avantage pour son enseignement.

Y.

PARTIE PRATIQUE

Notre Pays.

Il a été donné récemment à Genève, par des hommes d'une haute compétence, une série de remarquables conférences destinées à faire connaître et à faire aimer d'un amour éclairé notre petite patrie.

Il serait utile et sage de faire profiter de ces travaux les élèves de nos écoles primaires, et c'est pourquoi je me suis permis d'en extraire ce qui peut les intéresser, ce qui peut élever et fortifier leur naissant patriotisme. Les leçons qui suivent, élaborées dans ce but, pourront facilement être enchâssées dans la trame des cours de géographie, d'histoire, de connaissances civiques, ou former l'objet de travaux de rédaction.

Ire leçon.

La vie économique ou l'industrie et le commerce en Suisse.

a) Quelles sont les choses nécessaires à notre vie? La nourriture, le vêtement, l'habitation. Il y a des pays dont les habitants peuvent se passer du vêtement et presque de l'habitation. Pourquoi en avons-nous tant besoin dans nos contrées ?

D'où tire-t-on la nourriture? Des végétaux poussant à la surface du sol et des animaux vivant eux-mêmes de ces plantes ou d'autres animaux. Le pain, la viande, le lait ; voilà trois composants principaux de notre régime alimentaire.

Comment nous procurons-nous des vêtements ? Grâce à la laine des moutons, aux fibres du chanvre ou du lin, à la bourre du cotonnier, aux peaux de certains animaux.

Comment appelle-t-on ces matières qui peuvent servir à notre existence et qui doivent être travaillées, transformées par l'industrie des hommes ? Ce sont les *matières premières.*

Peut-on les travailler toutes sans l'aide d'instruments, d'outils, de machines ? Non, il est nécessaire pour filer le lin, tisser le chanvre, tanner les peaux, de disposer des machines plus ou moins compliquées. Et pour la fabrication de ces machines en bois, en fer, en cuivre, etc., il faut aussi des matières premières.

Parmi ces machines, il en est qui sont mues par la force musculaire des hommes et d'autres, très nombreuses, pour lesquelles il faut employer la force de la vapeur, ou des chutes d'eau, ou de l'électricité. Pour que nous soyons nourris et vêtus, il faut donc des matières premières, des outils, de la force.

De même, pour que nous soyons logés, il faut des matériaux de construction, du verre pour nos fenêtres, du bois pour les planchers, des tuiles pour les toits, du fer, du zinc, etc.

Trouvons-nous tous et toujours à l'endroit où nous demeurons *tout* ce qu'il faut pour nous nourrir, nous vêtir et nous construire une habitation ? Non, il faut aller chercher bien des choses nécessaires à la vie, et parfois les *chercher* très loin. Et pour se les procurer, il faut ou bien les *acheter*, ou bien *échanger* ce que nous avons contre ce que d'autres que nous possèdent.

Il est donc nécessaire que nous ayons des *moyens de communication* nous per-

mettant de nous transporter nous-mêmes et de transporter nos achats, nécessaire également d'avoir de l'*argent* pour nous procurer ce que nous ne possèdons pas.

b) Réfléchissons maintenant à la situation de notre pays.

Quelles sont les *matières premières* dont notre pays dispose ?

Il y a du *blé*, en Suisse, mais trop peu pour tous ses habitants. Un cinquième seulement des Suisses peuvent vivre du blé cultivé dans notre pays. Mais pourquoi n'en cultive-t-on pas davantage ? Cela n'est guère possible et vous trouverez pourquoi. Notre pays est un pays de montagnes. Pendant toute l'année un quart (1/4) de la Suisse est couvert de neiges et de glaces. Un autre quart nourrit des forêts qu'il faut conserver, et où le sol est trop rocailleux ou trop incliné pour qu'on puisse y semer le blé ou d'autres plantes. Et puis, il y a en Suisse de nombreux lacs et de très nombreux cours d'eau occupant une bonne partie du sol.

On ne peut donc cultiver que sur une faible partie du pays (Où surtout ?). Et si l'on veut avoir du bétail, de la *viande* et du *lait*, il faut avoir du foin, et pour cela des prairies ou des pâturages.

Voilà donc le peuple suisse, obligé pour vivre, de chercher hors de son pays le blé si nécessaire. Quant au *vêtement*, en trouve-t-il, en Suisse les matières premières ?

De la laine, il y en a, mais beaucoup trop peu pour la fabrication des étoffes utilisées par tous les habitants. De la soie, du coton, du chanvre, du lin, la Suisse en fournit peu ou point. Il faut donc acheter ces substances à l'étranger ; puisque la Suisse n'a pas, comme d'autres pays, des colonies où elle peut s'approvisionner (Citer les pays ayant des colonies et indiquer quelques produits venant de ces dernières.).

Il en est de même pour le fer, le cuivre, et en général tous les métaux nécessaires à la fabrication des machines, ainsi que la houille, grâce à laquelle on peut les faire marcher en produisant de la vapeur et de l'électricité. Si le sol de la Suisse est pauvre, son sous-sol l'est davantage encore. Il ne contient ni houille, ni minerais de métaux précieux ou indispensables à l'industrie. Il ne fournit pas même, comme le sol de la Belgique par exemple, des couches de terre à briques permettant de construire à bon compte des habitations ou des murs de clôture.

Pour se procurer toutes ces matières premières de l'*alimentation :* blé, céréales, etc., du *vêtement :* fibres de coton, laine, etc., de l'*industrie :* métaux et charbon, il est donc indispensable d'avoir recours à d'autres nations, et pour cela de disposer d'*argent*, pour les achats et de voies de communication pour les transports.

c) Pour se procurer de l'*argent* échangeable contre les matières premières de l'industrie, il faut *fabriquer des objets* que d'autres peuples achètent à la Suisse, (des objets manufacturés). Nous verrons tout à l'heure lesquels nous sont surtout demandés par l'étranger. Il a fallu rendre les beautés naturelles de notre patrie accessibles à ceux qui désiraient les admirer, et créer pour cela des moyens de transport et des voies de communication.

Or les voies de communication, jusqu'en 1850, étaient très rares et très peu commodes. Les seules routes franchissant l'énorme barrière alpine étaient le Sim-

plon, le Gothard, le Splügen et le Bernardin. Le premier chemin de fer de Zurich à Baden, date de 1847. Les chemins de fer, plus encore que les routes, étaient très difficiles à établir et à entretenir, à cause des accidents nombreux du terrain, des torrents, des avalanches, des parois de rochers. Aucune rivière, aucun fleuve de la Suisse ne sont navigables. Les lacs font communiquer leurs riverains, mais nous n'avons pas de port de mer.

Comparez à la Suisse un pays plat comme la Belgique, facilement sillonné de canaux où le transport se fait à très bon marché, dont les rivières sont navigables et qui touche largement à la grande mer.

d) Les difficultés de vivre, de se procurer la nourriture, le vêtement et le logis ont donc été et sont encore très considérables dans notre patrie. On n'y a rien eu et on n'y a rien encore sans beaucoup de peine.

Et cependant, grâce au *travail énergique*, à l'*esprit d'invention et d'initiative*, et à la *solidité morale* de la plupart de ses enfants, la Suisse a réussi à être un pays *prospère*.

Elle est actuellement sillonnée de routes et de chemins de fer. (Nous étudierons spécialement ce dernier sujet.) Des tunnels formidables sont ouverts dans les flancs de ses parois de rochers. Lesquels ?

L'industrie y est florissante.

Elle envoie en Extrême-Orient, au Congo, etc., du lait condensé, des chocolats, des fromages et son bétail est recherché par les éleveurs du monde entier.

Au pont de vue du trafic, des échanges qui se font entre ses habitants et les habitants des pays étrangers, la Suisse vient après la Belgique, avant la puissante Allemagne et la France.

La richesse en Suisse, est plus grande que dans beaucoup de pays voisins. La moitié de ses habitants ont un livret de Caisse d'épargne et un dépôt d'environ 500 francs en moyenne par livret.

Nos ancêtres, nos grand'pères et nos pères ont dû *travailler*. S'ils avaient été des paresseux, ils seraient morts de faim et de froid Toujours en lutte avec les difficultés, ils ont dû se tenir prêts défendre leur champ, leur bétail, leur maison contre l'avalanche et le torrent déchaîné. Et là où la vie était moins rude, la nécessité de chercher au dehors les matières premières a forcé les Suisses à se débrouiller.

A l'avenir, il en sera de même et pour être capable de vivre et d'honorer nos aïeux, *il faudra que nous aimions le travail.*

Mais il faudra aussi que nous ayons de l'œil, de l'adresse, que nous sachions inventer, trouver de nouveaux moyens de travailler, de vendre, de fabriquer.

Actuellement, ce que les étrangers nous demandent surtout, ce sont : 1° *nos montres de luxe, nos chronomètres de précision*, 2° *nos broderies de St-Gall*, 3° *nos tissus et nos rubans de soie*, 4° *nos machines.*

Or pour fabriquer ces *spécialités* que l'étranger ne fait pas avec autant de soin que nous, il faut absolument que les patrons et les ouvriers suisses soient habiles, soient de vrais artistes. D'où la nécessité de faire de bons apprentissages et d'être au courant de tous les perfectionnements, afin de pouvoir faire mieux que ceux qui essaient d'imiter notre travail.

Il faudra donc, pour que nous puissions faire vivre l'industrie suisse — et son

agriculture et son commerce, — pour être dignes de nos devanciers, que nous soyons des ouvriers, des agriculteurs, et des commerçants éclairés et débrouillards. Nous n'en saurons jamais assez pour cela.

Et il faut ajouter: conservons à l'industrie et au commerce suisse sa bonne réputation. Ne soyons jamais de ceux qui fraudent, qui falsifient, qui trompent. Si nos ancêtres n'avaient pas mérité, par leur travail bien fait, par leur respect pour la parole donnée, la confiance de ceux qui avaient besoin de leurs produits, ils seraient demeurés pauvres et méprisés.

Pour être dignes d'eux et pour que notre petite patrie vive et prospère, demeurons droits et véridiques, et mettons notre gloire à ne vouloir que de l'argent honnêtement acquis. L. S. P.

DICTÉES. — IMPARFAIT

I. — Souvenirs d'enfance.

Nous vivions à la campagne. Les soirées d'hiver étaient longues. La lecture en abrégeait les heures. Pendant que notre mère berçait du pied une de mes petites sœurs dans son berceau, et qu'elle allaitait l'autre, mon père lisait. Moi, je jouais à terre, avec des morceaux de sureau que le jardinier avait coupés pour moi dans le jardin; je faisais sortir la mœlle du bois à l'aide d'une baguette de fusil. J'y creusais des trous à égale distance et j'en taillais des flûtes que j'allais essayer le lendemain avec mes camarades, les enfants du village. LAMARTINE.

Dans ce texte, nous n'aurons pas de peine à faire saisir à l'élève que l'imparfait sert bien à indiquer une action passée qui s'est répétée ; Lamartine a vécu plusieurs années à la campagne et il a, pendant plusieurs veillées et plusieurs hivers, taillé des flûtes dans du sureau. Aucun autre temps du verbe ne pourrait être utilisé.

En passant, attirons l'attention sur l'orthographe de *abrégeait* et *berçait, berceau, morceau, sureau.*

Conjuguer *abréger* et *bercer* au présent, à l'imparfait et au passé défini. Mettre à la 2e personne singulier, puis 3e personne singulier, puis 3e personne pluriel, même temps, en un devoir écrit ou oral, depuis: « Moi, je jouais à terre... » jusqu'à la fin.

II. — Une bonne mère

Lorsque je pleurais, il y avait une femme qui me serrait si doucement dans ses bras, que mes larmes s'arrêtaient de couler. Jamais je ne me couchais dans mon lit sans que ma mère vînt m'embrasser, et, quand le vent de décembre collait la neige contre les vitres blanchies, elle me posait les pieds entre ses deux mains et et elle restait à me les réchauffer en me chantant une chanson. Quand je gardais notre vache le long des chemins herbus, et que j'étais surpris par une pluie d'orage, elle accourait au-devant de moi et me forçait à m'abriter sous son jupon de laine relevé, qu'elle me ramenait sur la tête et sur les épaules. Enfin, quand j'avais une querelle avec un de mes camarades, elle me faisait conter mes chagrins et toujours elle trouvait quelques bonnes paroles pour me consoler.

H. MALOT.

Lire ce texte en mettant les verbes au présent. Ecrire, à l'imparfait, en faisant

parler non l'enfant, mais la mère. « Lorsqu'il pleurait, je le serrais si doucement dans mes bras... »

Conjugaison : Lorsque je pleurais, ma mère me consolait. — Je gardais notre vache et j'étais surpris par l'orage.

Analyse : Subordonnée de temps ; il y en a une dans chaque phrase.

Remarque : Si l'idée de *mère* n'était pas prédominante, certains pronoms *elle* ne seraient pas à leur place.

III. — Mes deux bœufs.

J'avais deux bœufs qui me connaissaient bien, Bise et Froment ; le premier, tout blanc un peu paresseux, il est vrai ; le second, roux, maigre de l'échine, en revanche rude travailleur. Je les avais choisis parmi les plus robustes. Au moindre geste, ils suivaient mes pas dès que j'appuyais ma gaule sur le joug.

Ils ne pouvaient faire un pas sans moi. Je les menais ainsi à l'abreuvoir, au tombereau, à la crèche, surtout à la charrue. C'est là que je pouvais le plus facilement et le plus longtemps régler mon pas sur le leur et marcher à côté d'eux, fièrement, sans courir. Ils étaient patients. J'abusais assurément de leur douceur, mais ils étaient récompensés au bout de chaque sillon. J'allais cueillir des trèfles verts qu'ils mangeaient dans ma main, en me regardant de cet œil profond où je croyais voir tout l'amour qu'ils avaient pour un si bon maître.

D'après Edgard Quinet.

Devoirs : Ecrire une partie de cette dictée à la troisième personne du singulier.

Conjuguer oralement à toutes les personnes : J'avais deux bœufs qui me connaissaient bien. — Je les avais choisis parmi les plus robustes. — Mes bœufs suivaient mes pas dès que j'appuyais ma gaule sur le joug. — Je les menais à l'abreuvoir.

Faites écrire ce dernier temps pour montrer que l'orthographe du verbe n'est pas influencée par le pronom complément direct ou d'objet placé avant.

IV. — Amour fraternel.

J'avais un frère plus âgé que moi de sept ans. Il apprenait la profession de mon père. L'extrême affection qu'on avait pour moi le faisait un peu négliger. Je ne le voyais presque point ; mais je l'aimais tendrement.

Je me souviens qu'une fois que mon père le châtiait rudement et avec colère, je me jetai impétueusement entre eux deux, l'embrassant étroitement, je le couvris ainsi de mon corps, recevant les coups qui lui étaient portés, et je m'obstinai si bien dans cette attitude que mon père enfin lui fit grâce. J.-J. Rousseau.

Cette dictée renferme deux alinéas : dans le premier, Rousseau cite des actions qu'il faisait par habitude, qui se sont répétées ; dans le second alinéa, il conte un épisode qui ne s'est produit *qu'une fois* — le mot y est d'ailleurs.

A des élèves un peu avancés, en leur aidant c'est-à-dire en indiquant le sujet, on fera rédiger un récit semblable à celui-ci. Exemples : Un enfant, malgré la défense de ses parents, allait s'amuser sur la glace trop mince d'un étang ; une fois il arriva un accident. — Deux enfants revenaient ensemble de l'école, l'un de 13 à 14 ans, l'autre, tout jeune ; rencontre d'un chien méchant : l'aîné protégea le cadet.

V. — Un bon frère.

Dans un misérable village, deux enfants pauvres vivaient seuls pendant que leurs parents travaillaient à la ville prochaine. L'aîné remplaçait sa mère auprès de son petit frère. Il le soignait, l'habillait, le nourrissait, ne l'abandonnait jamais un seul instant et remplissait les devoirs de la mère la plus attentive. Quand l'heure du repas approchait, il installait son pupille dans la cabane, allumait un petit feu qu'il gouvernait très habilement et préparait les simples aliments qui les nourrissaient tous les deux. D'après Mme Necker de Saussure.

Lire ces lignes en mettant le verbe au passé défini, même personne. — Faire écrire, dès la deuxième phrase, à la première personne de l'imparfait. — Conjuguer : Je soignais mon frère, je l'habillais, je le nourrissais et ne l'abandonnais jamais.

Rédaction : Sur ce modèle, raconter que, *une fois* en l'absence de ses parents, un enfant soigna son petit frère — ou la vache — la chèvre — les poules.

(*A suivre*).

VI. Une boulangerie.

Le four flambait. Le pétrin était débarrassé de la pâte ; les pains saupoudrés de farine, reposaient chacun dans sa corbeille ronde et le boulanger, vêtu d'une longue camisole de molleton, enfournait les miches sur la large pelle de hêtre. A l'entrée du four étaient allumées des bûchettes de bouleau, qui brûlaient clair, jetant une lumière blanche et dansante dans la profondeur voûtée, où l'on voyait se boursoufler les pains ronds symétriquement alignés. Cette joyeuse illumination éclairait le plafond, où des pelles et des fourgons étaient suspendus horizontalement et promenait sur ces murailles enfarinées la bizarre silhouette du boulanger. Au bout d'un certain temps, on ouvrait la bouche du four et on retirait vivement les miches croustillantes qui exhalaient une bonne odeur de pain chaud.

A. Theuriet.

Un cas difficile d'accord : ... *et promenait*.

Une leçon de choses — vocabulaire sera nécessaire avant de donner ce texte en dictée.

Quelle est l'espèce de mot le plus souvent employée ? Faire souligner les noms qui ne sont pas suivis ou précédés d'un qualificatif : il n'en est pas beaucoup. Recommandations à ce sujet.

Sur ce modèle, après observation, rédiger : Les confitures ; les bricelets ; — cuisson des châtaignes.

(*A suivre*).

RÉCITATION

20. Minuit !

Du livre entr'ouvert qui fait l'existence
Quel feuillet obscur allons-nous tourner ?
Un jour a fini, un autre commence...
Minuit va sonner.

Le collier s'égrène et le temps s'avance,
Joyau sans valeur ou perle de prix...
Un jour a fini, un autre commence...
Qu'avons-nous appris ?

L'étoile là-haut nous guette à distance
Et comme un regard veut lire en nos cœurs.
Un jour a fini, un autre commence...
Sommes-nous meilleurs ?

Nous poursuivons tous, dès les jours d'enfance,
L'ombre du bonheur, d'un élan fiévreux :
Un jour a fini, un autre commence...
Sommes-nous heureux ?

Avons-nous appris, suprême science,
A donner beaucoup, à peu réclamer ?
Un jour a fini, un autre commence...
Savons-nous aimer?

Savons-nous chanter le chant d'espérance,
Même quand l'étoile a bien décliné?
Un jour a fini, un autre commence...
Minuit a sonné !

(*Poésies intimes*). Mme M. Melley.

Consulter : Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, p. 581 ; voir, à la même page, un portrait de Mme Melley. Mme Melley (Mélanie Rochat), née en 1829 aux Charbonnières, morte à Lausanne en 1896. Deux livres : *Jours envolés* (1892) et *Poésies intimes* (1897). L'art seul lui a manqué pour être un très remarquable poète. Ce qu'il y a en elle de plus admirable, c'est l'inspiration morale. La pièce que je cite n'est peut-être pas parfaite : permettez-moi pourtant de la trouver belle, non pas de virtuosité verbale, non pas à la manière de Banville, mais belle d'une beauté intérieure, profonde, spirituelle. Ces vers contiennent une idée morale qu'il faudrait pouvoir incruster dans l'esprit de tous les hommes afin qu'elle demeure lumineuse dans le champ de la conscience. Amiel a dit :

Des jours que nous perdons par négligence pure
On ferait une vie et nous n'y pensons pas...

Oh ! la valeur du temps, non pas seulement sa valeur marchande, non pas seulement le *times is money* des gens d'affaires, mais la valeur sacrée du temps qui nous est donné, la page blanche encore où nous devons écrire, mais que nous ne pourrons ni recommencer ni corriger !

1. Quel vers retrouvez-vous dans toutes les strophes ? Quelle conséquence s'ensuit-il pour les rimes? Quelle rime se répète deux fois dans chaque stance ? Combien les trois premiers vers de la strophe ont-ils de pieds ? Le quatrième?

2. *Egrener*. Verbes qui ont un e muet à l'avant-dernière syllabe : mener, semer, lever, etc.

3. Emploi des points de suspension.

4. Séparer toutes les propositions.

5. Dictée. Albert Chessex.

COMPTABILITÉ. (Suite).

Degré intermédiaire.

Carnet d'un marchand de fromage.

1909			
janvier	5	vendu 24,5 kg. fromage mi-gras à fr. 0,95 le ½ kg.	46 55
	13	» 3 pièces gras, 42 kg. 51,6 kg. 38,4 kg. à fr. 224 les 100 kg.	296 35
	19	» 54 tommes à fr. 3,10 la douz.	13 95
février	1	» 5 pièces maigre, 18 kg. 14,8 kg. 27 kg. 31,6 kg. et 25 kg. à fr. 0,80 le ½ kg.	190 90
	7	» 12,8 kg. mi-gras, à fr. 1,15 le ½ kg.	29 44
	15	» un parmesan au 4,8 kg. à fr. 2,40 le kg.	12 96
	26	» 312,4 kg. gras, à fr. 2,25 le kg.	702 90
		Total fr.	1293 05

Carnet d'un voiturier.

1909			
octobre	1	Charrié 6240 kg. charbon, à fr. 2,20 le q.	141 24
	3	» 3 « bossettes» de 1100 l. vin, à fr. 2 l'hl	66 —
	17	vendu 1215 pieds cubes fumier, à fr. 0,24 le p.	291 60
	21	» 720 » » » »	172 80
	23	charrié 65 sacs sel, à fr. 1,20 le sac	78 —
	26	» 35 tonnes pierres, à fr. 1.80 le q.	630 —
	27	fait trois courses à Lausanne, à fr. 4,80 l'une	14 40
	30	charrié 180 sacs chaux, à fr. 0,45 le sac	81 —
		Total fr.	1475 04
1909			
octobre	3	Payé un mois au domestique qui a fr. 660 par an	55 —
	4	» au boulanger 58 kg. pain, à fr. 0,38	22 04
	7	acheté 18 sacs avoine, de 75 kg. à fr. 23 le q.	310 50
	9	payé maréchal, 37 fers, à fr. 0,95 l'un	35 15
	17	» 18,8 q. foin, à fr. 7,70 le q.	144 76
	17	» 675 kg. paille, à fr. 5,10 le q.	34 43
	23	» au sellier, sa note	48 20
	28	acheté un char valant 27 napoléons	540 —
	31	petites dépenses du mois	7 25
		Total fr.	1197 33

Pour faire comprendre à l'enfant qui débute dans la pratique de la comptabilité, la manière de dresser un compte mutuel, un compte de caisse, il calculera le carnet-recettes du voiturier, puis, dans une autre leçon, le carnet-dépenses. Dans une troisième, il trouvera la différence des totaux et classera les divers articles selon leur date et mettra dans la colonne Recettes ou Dépenses les nombres qui y doivent figurer. Comparer alors avec les comptes ci-dessus; il reconnaîtra la série des nombres dans chaque colonne, il les additionnera, et, alors, nous lui apprendrons comment on termine un compte. Eug. M.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

INSTITUTEURS : Arzier le Muids : fr. 1600, logement, 2 jardins, 1 ½ moule hêtre et 150 fascines, à charge de chauffer la salle d'école ; 9 août.
Montreux : (3e classe de Clarens) . fr. 1750, plus logement et portion de jardin, indemnité de fr. 20 pour jardin. Augmentation de fr. 100 par séries de 5 ans de service dans le canton ; 12 août.

Professeur

d'allemand, français, italien, très expérimenté dans l'enseignement, **demande place. Fischer.** 12, rue Sismondi, **Genève.** (Hc 15534 X)

Professeur de français

Le Dr Lietz cherche pour Ilsenburg (élèves de 8 à 12 ans) un maître de français désireux de se vouer à l'éducation nouvelle. Prière de s'adresser à M. Ad. Ferrière, Fafleralp, Lötschenthal, Valais, avant le 15 août.

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

1. Vacances : Maîtresse de français, diplômée. Connaissance de l'allemand pas exigée.
2. Junger energischer Lehrer an kl. Institut. Gelegenheit zum Besuch der Universität Zürich.
3. Institutrice cathol. pour le Salvador, départ avec les parents des écoliers.
4. Lehrer für Handelsfächer, naturwissensch-mathemat. Richtung.
5. Primar- oder Sekundarlehrer an kl. Institut.
6. Instituteur suisse p. allemand, arithmétique, français.

Cherchent places : Instituteur thurgovien désirant perfectionner ses connaissances. Maestro di grado superiore. Lehrerin für drei Sprachen.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zoug.**

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

VÊTEMENTS

Tissus anglais, français, suisse.

DRAPERIE

COSTUMES SUR MESURE SOIGNÉ

10 % aux membres de la **S. P. V**

Tous nos prix sont marqués en chiffres connus, sans majoration pour escompte spécial.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève,** fourni gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire.**

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Systèmes brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPA successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 ***Havre 1893***
Paris 1889 ***Genève 1896***
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

Recommandé par le Département de l'Instruction publique.

Attestations et prospectus à disposition.

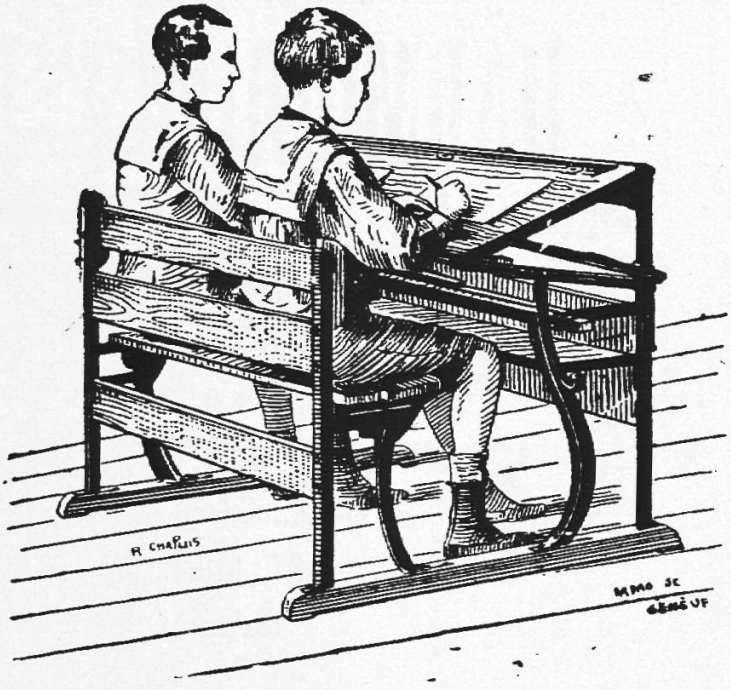

TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ

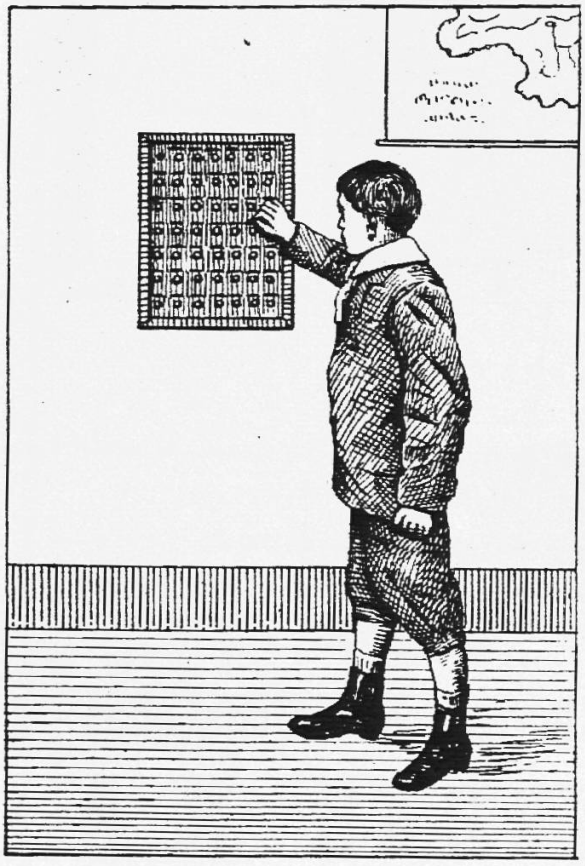

COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa diposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé aux autorités scolaires.

Envoi d'échantillon à l'examen et à l'essai.

Prix du coffre-fort : **65 francs.**

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm. / en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **l'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —

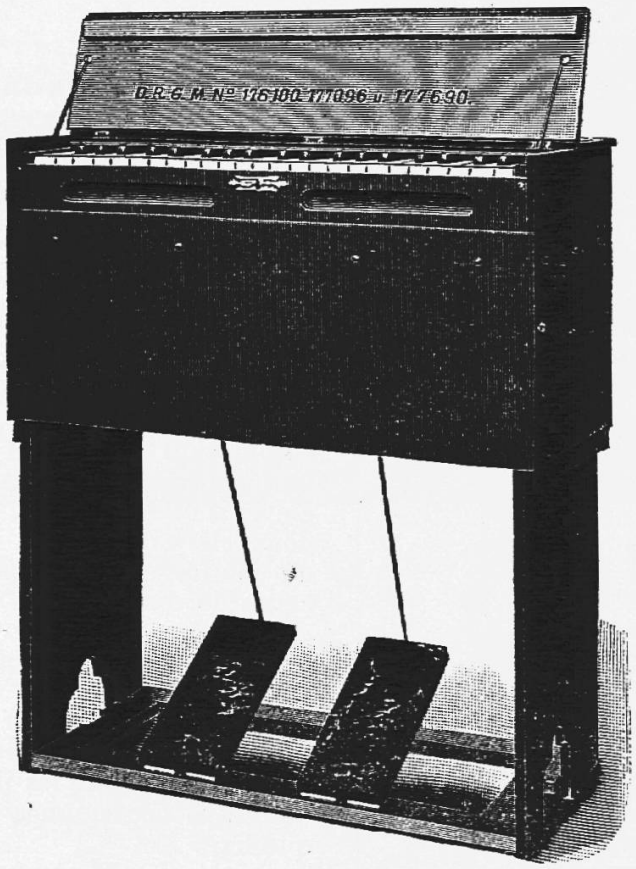

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XLVIme ANNÉE. — Nos 32-33. LAUSANNE — 13 Août 1910.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **L. Quartier** instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

BIENNE Belle situation au pied du Jura. Lac de Bienne- Ile de St-Pierre. Gorges pittoresques du Taubenloch. Bureau officiel de renseignements. **BIENNE**

Bielerhof, Couronne — — — — — — Croix-Blanche

HOTELS

Victoria — Central — Ours — — — National — — —

Buffet de la Gare Café Viennois — —

RESTAURANTS

Rüschli, Augustinerbräu, Café Français

— Restaurant des Gorges, Taubenloch —

- Stations climatériques sur Bienne -

MACOLIN & EVILARD

(900 mètres) (700 mètres)

Deux funiculaires. Vue splendide de la chaîne du Jura sur les Alpes. Promenades superbes dans forêts étendues. Grands locaux et places de jeux pr sociétés et écoles.

Macolin : Kurhaus avec halle de restauration. Hôtel Bellevue; parc aux cerfs. Hôtel et Pension Widmer. — — — —

Evilard : Kurhaus „ Aux Trois Sapins " avec restauration sous les allées ombragées. Hôtel Beau-site avec grand jardin.

Restaurant de la Gare. (H 979 U) 5376⁷

Ecoles normales du Canton de Vaud

Les examens complémentaires pour l'obtention du brevet de capacité en vue de l'enseignement primaire auront lieu à Lausanne dès le 22 septembre, à 8 heures du matin.

Les aspirants et aspirantes doivent adresser leurs demandes d'inscription au Département de l'Instruction publique, 2me exercice, jusqu'au 17 septembre prochain, à 6 heures du soir.

Département de l'Instruction publique et des Cultes.

H 34446 L

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

1. Vacances : Maîtresse de français, diplômée. Connaissance de l'allemand pas exigée.
2. Junger energischer Lehrer an kl. Institut. Gelegenheit zum Besuch der Universität Zürich.
3. Institutrice cathol. pour le Salvador, départ avec les parents des écoliers.
4. Lehrer für Handelsfächer, naturwissensch-mathemat. Richtung.
5. Primar- oder Sekundarlehrer an kl. Institut.
6. Instituteur suisse p. allemand, arithmétique, français.

Cherchent places : Instituteur thurgovien désirant perfectionner ses connaissances. Maestro di grado superiore. Lehrerin für drei Sprachen.

H 3094 Lz. **S'adresser : Schmiedgasse 16, à Zoug.**

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus *célèbres écrivains romands*, tel est le but de cette collection.

Dans le „ Roman Romand " paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de **60 centimes** contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les Nos parus :

N° 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne. — La Marquise
N° 2. **Philippe MONNIER.** Nouvelles.
N° 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse.

Pour paraître en 1910 :

N° 4 **L. Favre.** Jean des Paniers. N° 5 **Alf. Ceresole.** Le Journal de Jean-Louis.
N° 6 **T. Combe.** Le Mari de Jonquille. N° 7 **Mme de Montolieu.** Les Châteaux suisses

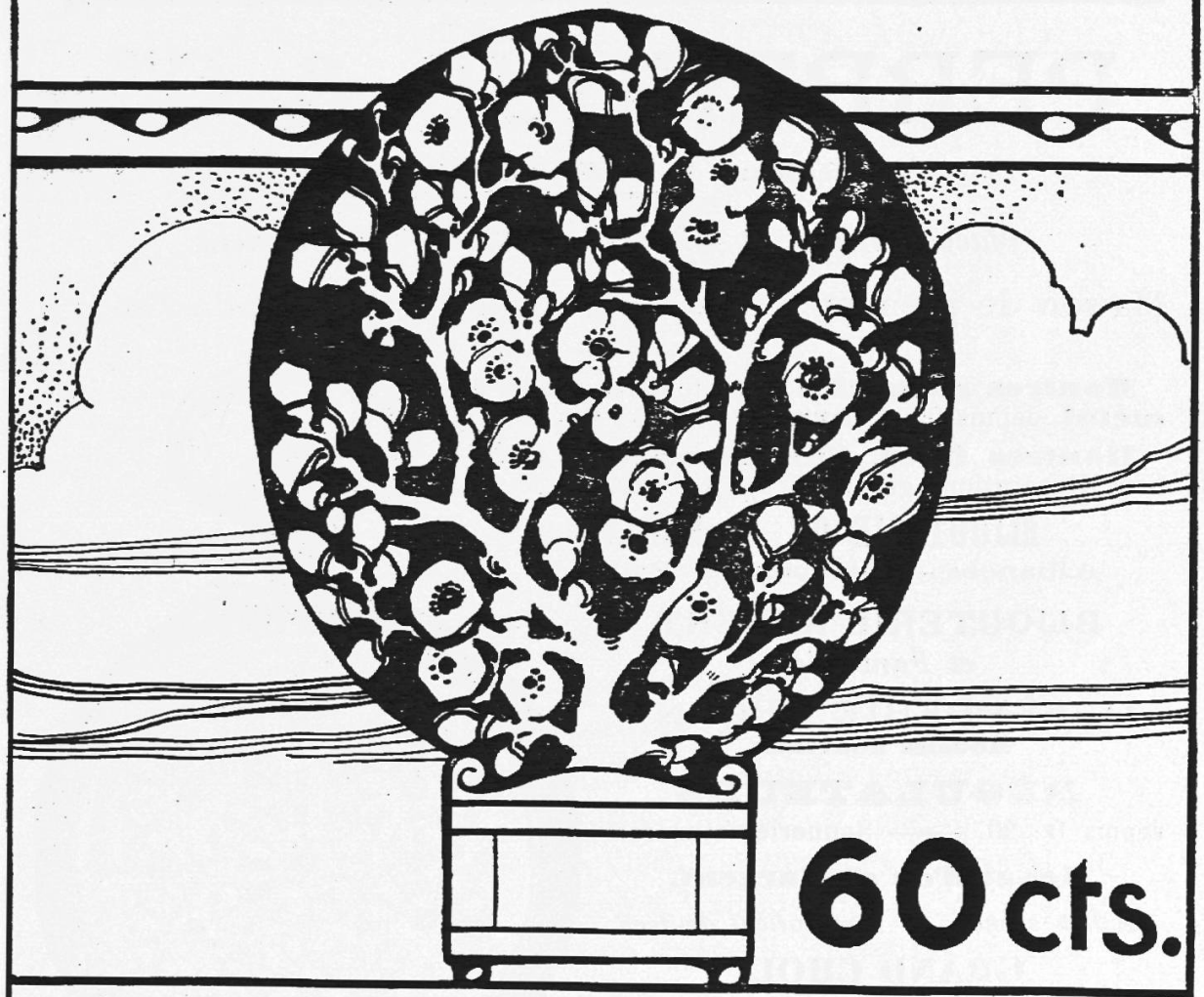

60 cts.

Librairie PAYOT & Cie Lausanne

INSTITUT LÉMANIA

Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

Tous nos candidats présentés en 1909 ont réussi

A vendre au prix de souscription (28 fr.) le

LAROUSSE POUR TOUS ILLUSTRÉ,

reliure verte, en 2 volumes, (10 fr.). — Mlle LARPIN, Valentin 43, Lausanne.

PERRENOUD & Cie

Successeurs de P. BAILLOD & Cie

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.
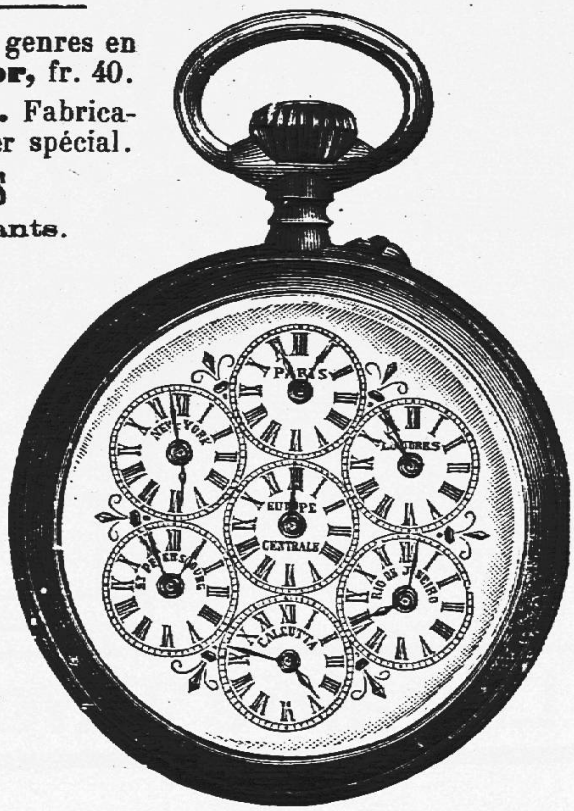
Remise
10 % au corps enseignant.